



**DÉCLARATION DE CONFORMITÉ
CONCERNANT LES MATÉRIAUX AU CONTACT
DES DENRÉES ALIMENTAIRES (OBJETS ET ÉQUIPEMENTS)**



Le fabricant Icemedics SL déclare que le gant jetable bleu, désigné sous le nom de gant en nitrile violet Supernitricecs Plus PF, avec les références 28602, 28603, 28604, 28605, a été importé en tenant compte des exigences de sécurité relatives au contact alimentaire établies dans les directives et règlements européens.

Les spécifications contenues dans les normes européennes harmonisées en tant que gants adaptés au contact avec les denrées alimentaires sont les suivantes :

- Règlement européen 10/2011, EN 1186-5:2022, qui établit la norme de base nécessaire pour la vérification de la migration des constituants et des objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec les aliments.

Conformément au règlement (UE) 10/2011 de la Commission, la migration totale des produits mentionnés ci-dessus n'a pas dépassé 10 mg/dm² dans les conditions de test suivantes :

Simulant	Température	Temps	Migration mg / dm ²
Éthanol à 10 %	40°C	30 min.	3
Acide acétique à 3 %	40°C	30 min.	3

L'organisme responsable de la certification et de la conformité réglementaire est SGS, faisant référence à ce rapport de test N° VNHL1606000939HG.

La présente déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du fabricant.

Valdemoro, le 15 mars 2022



ICEMEDICS
ICEMEDICS S.L. B-87284147

Carlos Cantavella Trapero, CEO